

MÉMOIRE & VIGILANCE

Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation
trimestriel – n° 82 – janvier-mars 2018 – 4 euros



Henry Gowa, *Les Naufragés*, huile © Henry Gowa

Hans Henry Gowa. Décorateur expressionniste, peintre et illustrateur. Né en 1902 à Hambourg. H. Henry Gowa émigre en France après l'incendie du Reichstag. En France, il établit des contacts avec Bonnard, Chagall, Matisse et Picasso. Pendant l'occupation nazie, Gowa survit à plusieurs arrestations et camps d'internement. Après la guerre, il dirige l'École des Arts et Métiers de Sarrebruck de 1946 à 1951; de 1954 à 1964, il est directeur de la Werkkunstschule Offenbach. En 1959, Gowa reçoit l'ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne. De 1964 à 1985, il travaille comme artiste indépendant à Berlin. H. H. Gowa meurt à Munich en 1990. Son domaine artistique et ses archives sont en prêt permanent au Musée juif de Francfort-sur-le-Main.



L'AFMD en action

DT 93 SEINE-SAINT-DENIS
Conférence-débat avec Corinne Bénestroff, docteur en littérature française sur le thème « Écrire sa déportation ».

DT 59 NORD Partenariat avec le collège privé de Marcq sur le projet « Enfants victimes de régimes dictatoriaux » (enfants de la déportation, migrants d'aujourd'hui).

DT 54 MEURTHE-ET-MOSELLE
Parcours mémoriel et hommage aux personnes victimes des rafles qui se sont déroulées les 2 et 5 mars 1943 à Nancy.

DT 53 MAYENNE Cycle de conférences sur le thème de la collaboration

DT 68 HAUT-RHIN Obtention du label du « Patrimoine européen » pour le tunnel d'Urbès (cette distinction a été remise également à l'ancien camp du KL Natzweiler / Struthof (67) et le fort de Queuleu à Metz (57). Il s'agit du premier label transnational du patrimoine européen.

DT 16 CHARENTE
Plantation d'un arbre de la paix et exposition « Les femmes Charentaises dans la déportation à Ravensbrück » à Chabanais.

DT 15 CANTAL À l'occasion du festival de BD du bassin d'Aurillac, intervention de Robin Walter, auteur de *KZ Dora*, dans des établissements scolaires.

DT 38 ISÈRE À Seyssins, semaine Mémoires & Résistances 2018 sur la thématique : « Déportations, migrations, de l'exil à l'asile ».

DT 65 HAUTES-PYRÉNÉES À l'occasion du 23^e festival « Contes en hiver », la conteuse Bernadette Bidaude avec son histoire *De sang et de lait* raconte le combat d'Élisabeth Eidenbez, institutrice, membre du Secours suisse, qui a sauvé plus de 600 enfants.

DT 30 GARD Projection du film *Les Résistants du train fantôme* réalisé par Jorge Amat, écrit et raconté par Guy Scarpetta.

Liste non exhaustive. Pour plus d'infos, vous rapprocher des délégations ou voir le site : <http://afmd.asso.fr>

Des jours heureux à Cronos

par le comité de rédaction de *Mémoire et Vigilance*

Rappelez-vous les jours heureux de la création de la FNDIRP en 1945, dans le but d'« unir [...] toutes les victimes [...] ainsi que leurs familles », et de la création de ses associations départementales (ADIRP) grâce au dévouement des survivants des camps nazis.

Rappelez-vous les jours heureux de la création, en 1990, de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) – première fondation en France sur cet objet – par la volonté de la FNDIRP et de l'Union des Mutuelles d'Île-de-France (UMIF). Autour de la FMD se sont unies toutes les associations d'anciens déportés. Son comité de parrainage comprend des personnalités telles que M^{mes} Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Madeleine Rebérioux, Germaine Tillion, MM. Jean Mattéoli, le révérend Père Riquet, Pierre Sudreau... Veuillez nous excuser de ne pas toutes les citer, mais nous nous devons de rappeler leurs engagements républicains.

Rappelez-vous les jours heureux de la création, le 14 décembre 1995, de l'association des Amis de cette Fondation (AFMD), créée par les administrateurs de la FMD.

Rappelez-vous qu'il y a vingt ans, en 1998, 26 délégations de l'AFMD étaient créées, principalement grâce à la volonté et l'investissement d'anciens déportés.

À l'occasion de cet anniversaire, rappelez-vous les débuts de notre travail de mémoire : en priorité, les enregistrements des survivants – en 2003, 250 témoignages remis aux Archives de France pour les numériser. Puis les débats invitant les déportés à témoigner devant les scolaires, accompagnés souvent de nos créations d'expositions, de maquettes, de représentations théâtrales. Puis les parcours où nous évoquions les engagements des personnes commémorées sur les plaques communales. Nos recherches ont enrichi la connaissance des Résistants et Déportés de nos territoires. Et encore, le travail au

sein des jurys départementaux du CNRD. Concours, comme vous le savez, en cours de réorganisation par l'Éducation nationale. Les premières décisions nous inquiètent...

Vingt années de tâches accomplies – et que nous poursuivons – résumées en un paragraphe... cela rend humble, mais quels enrichissements ! L'AFMD demeure un maillon de cette chaîne fraternelle qui fait vivre les souhaits des anciens. Ses bénévoles sont souvent réconfortés par « merci pour tout ce que vous faites... »

Nous le savons, nos associations de mémoire peinent à trouver des adhérents, ce qui interroge leur avenir. Déjà, plusieurs – très chères à nos mémoires – ont cessé leurs activités.

Nous le savons, il y a encore des réticences à la prospective de politique mémorielle des concepteurs de la FMD d'unir toutes nos forces militantes associatives. Rendons hommage aux clairvoyances de Marie-Claude Vaillant-Couturier, Charles Joineau, Maurice Cling pour la FNDIRP, et des déporté-e-s président-e-s de leurs associations Marie-José Chombart de Lauwe, Guy Ducoloné, Jacques Brun, Raphaël Esrail, Pierre Gouffault, Henri Lerognon, Pierre Saint-Macary, et toutes les autres personnalités. Aujourd'hui, nous craignons que la spécificité de leurs mémoires soit absorbée par d'autres plus « médiatiques » et qu'ainsi leurs objectifs ne soient pas atteints.

Le 20 février 2018, alors que nous étions en vacances avec parents et enfants, l'AFMD a été informée qu'un procès lui était intenté et qu'elle disposait de quinze jours pour charger un avocat de la représenter devant le tribunal de grande instance de Paris : la FNDIRP demande l'annulation de la délibération conduisant à la dissolution de l'ADIRP de Paris lors de sa dernière AG extraordinaire du 6 novembre 2013. Le président (Émile Torner, déporté) et un vice-président (Raymond Huard, déporté)

Sommaire

LES DOSSIERS

DE MÉMOIRE & VIGILANCE

Dossier n° 2 > Mémoire(s) de la déportation

1. La politique antisémite de la France 4
2. Les déportations « raciales » depuis la France 7
3. La mémoire de la déportation des Juifs depuis la France 8
4. Le négationnisme 10

TRANSMETTRE

- Témoignage de Daniel Davaisse, président de la DT du Val-de-Marne 12
- Mémoire et vigilance 15
- Campagne : « Communiquer pour agir » 16

étant décédés quelques mois après cette assemblée, quatre membres octo – voire nonagénaires – de cet ancien bureau sont nominativement « accusés » de n'avoir pas respecté des dispositions statutaires. La FNDIRP requiert aussi la nullité de la donation que cette ADIRP aurait consenti à l'AFMD et la condamnation de l'AFMD à supporter les frais de ce procès.

Quelle que soit l'issue de cette affaire, chacun en sortira meurtri, mais l'AFMD conservera les valeurs éthiques inculquées par ses fondateurs déportés.

Cronos s'en prit à son père, prenant du même coup le pouvoir. Puis il engloutit ses propres enfants, donnant un coup d'arrêt au mouvement de génération. ■

« Que sont mes amis devenus / Que j'avais de si près tenus / Et tant aimés [...] Pauvre sens et pauvre mémoire » (Rutebeuf)

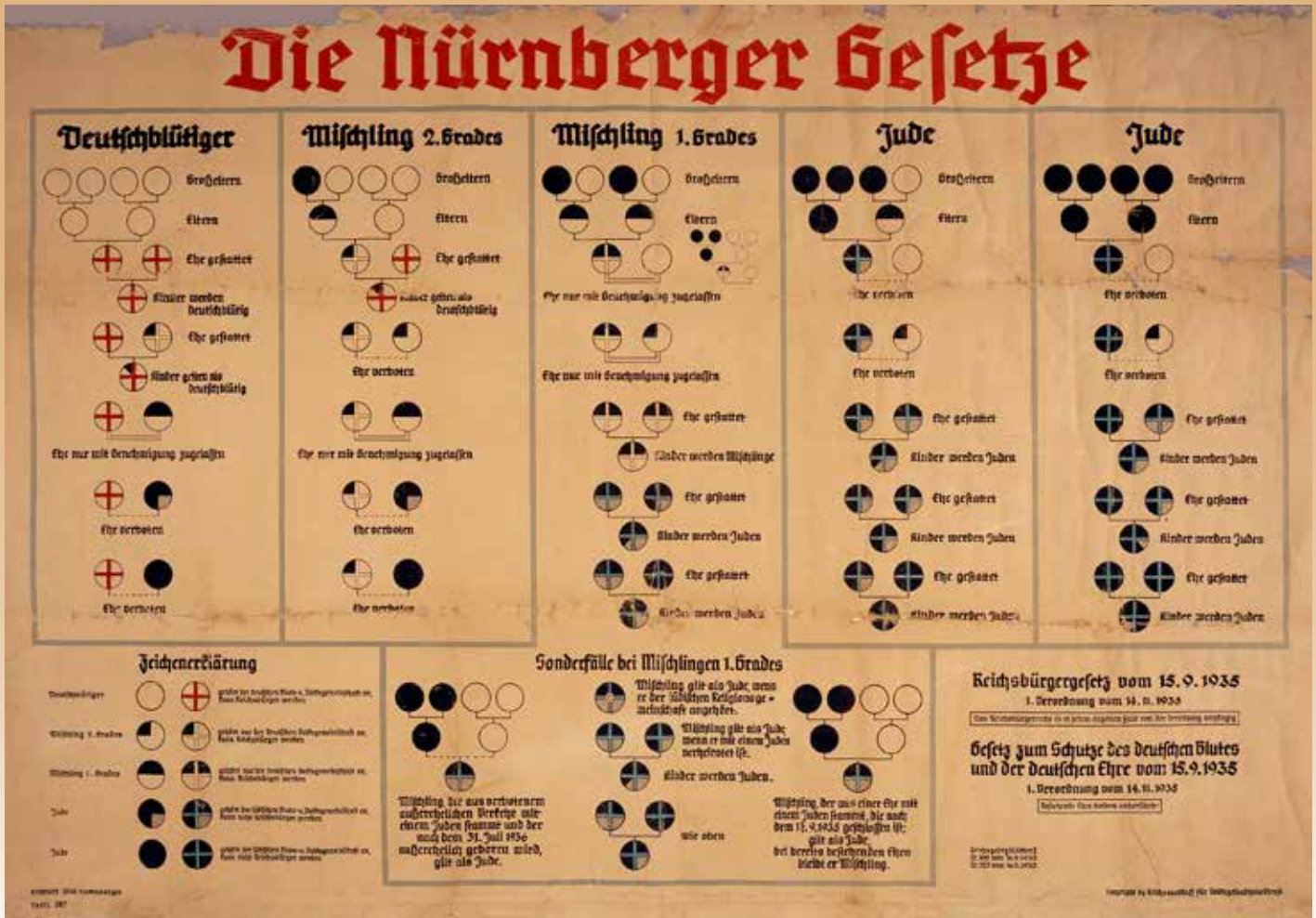


Tableau des lois de Nuremberg (1935) différenciant la « race aryenne » (ronds blancs), des Juifs (ronds noirs) et personnes de « sang mêlé ». Coll. Musée Holocauste Montréal.

Dossier n° 2 > Mémoire(s) de la déportation

Mémoire et mémoires de la déportation

Mémoire et Vigilance présente le deuxième « dossier » centré sur la mémoire de la déportation de persécution partie de France. Ces « dossiers », réalisés par des bénévoles non-historiens, ont aussi pour objectif d’animer la réflexion dans les DT, parmi nos adhérents et lecteurs. Aussi ceux-ci sont-ils invités à faire part de leurs remarques, leurs réflexions – y compris critiques – à la lecture de ces dossiers.

Mémoire de la déportation de persécution

1. La politique antisémite de la France

Il n’est pas possible d’étudier la politique antisémite d’État du gouvernement de Vichy sans y trouver un certain décalque de celle menée par le Reich nazi. Et pourtant, l’antisémitisme en France, avec ses particularités et ses idéologues, est bien antérieur à l’avènement du nazisme : on évoquera ici l’affaire Dreyfus et, entre autres « penseurs », Édouard Drumont publiant *La France juive* en 1886. Le Français Joseph-Arthur de Gobineau est

un des théoriciens du racisme à la source duquel les nazis ont puisé. Le terme même d’antisémitisme¹ n’apparaît que tardivement dans l’histoire, en 1879, sous la plume d’un journaliste nationaliste allemand, Wilhelm Marr. Cet antisémitisme est l’actualisation d’un antijudaïsme séculaire qui remonte aux débuts du christianisme, comme religion « concurrente ». Rendu responsable de la crucifixion de Jésus, le peuple

juif devient, pour les chrétiens, le peuple « déicide² » et à ce titre les Juifs sont des individus de seconde catégorie, accusés de tous les maux, servant de boucs émissaires. Puis ils sont expulsés, d’Angleterre en 1290, de France en 1306³, d’Espagne en 1492 et leur persécution se poursuit à travers les siècles et les pays, avec des hauts et des bas. D’un fond d’antijudaïsme religieux devenu aussi social au XIX^e siècle, on en arrive au XX^e siècle à

un antisémitisme d'État légitimé par une pseudo-science raciale.

Le scientisme du XIX^e siècle, notamment en s'inspirant des lois de la génétique naissante, offre aux antisémites les armes idéologiques pour biologiser leur haine passionnelle et faire des Juifs une « race » qui, dans leur hiérarchie, figure au bas de l'échelle de l'humanité ; les nazis l'en excluent même. Il fallait rappeler cette origine de l'antisémitisme, cadre dans lequel l'Allemagne nazie et la France collaborationniste de Vichy œuvrent de concert, chacune avec ses spécificités, à la mise en actes de la destruction en Europe de près de 6 millions de Juifs.

L'antisémitisme est consubstantiel au nazisme. Les Juifs sont considérés comme des parasites dans le corps de la nation allemande, parasites dont elle doit se débarrasser pour retrouver sa pureté originelle, pureté incarnée par la « race aryenne », « race supérieure ». Ce principe est présent dans *Mein Kampf*, bréviaire du nazisme écrit en 1924 par Hitler dans la prison de Landsberg suite à sa tentative de putsch à Munich en 1923. Il devient chancelier le 30 janvier 1933. En septembre 1935, les lois de Nuremberg donnent le « la » de la politique de persécution des Juifs d'Allemagne. De 1933 à 1939, ils sont exclus de la citoyenneté

Le cas de la France

En France, après l'invasion par les troupes hitlériennes, l'armistice est signé à Rethondes le 22 juin 1940. La France est divisée en plusieurs zones dont, pour faire simple, la zone occupée au nord, administrée par l'Occupant, et la zone non occupée, dite « libre », au sud, dirigée par Pétain et les partisans d'une collaboration d'État avec l'Allemagne nazie, scellée le 24 octobre 1940 lors de la rencontre Pétain-Hitler à Montoire. Entretemps, le 10 juillet, ce qui restait du Parlement français est rassemblé à Vichy et vote, à 80 voix près – sans les députés communistes, exclus depuis 1939 –, les pleins pouvoirs à Pétain. La République

allemande, interdits d'exercer dans de nombreuses professions, dépossédés de leurs biens... Ces lois de ségrégation et d'exclusion, parallèlement à une politique d'expulsion, précèdent le projet génocidaire.

Mais qui est juif ? La définition est âprement discutée entre juristes, scientifiques et responsables de l'appareil nazi, avec d'un côté les tenants d'une pureté absolue de la « race », de l'autre ceux qui accepteraient les « demi- » ou « quarts » de Juifs.

Jusqu'en 1939, les Juifs peuvent (avec difficulté) quitter le territoire. Le but : construire une Allemagne *judenrein* ou *judenfrei* (« sans Juifs » ou « libre de Juifs ») Une réserve juive est même envisagée à Madagascar ou dans le district de Lublin (Pologne) mais la guerre en empêche la réalisation. Et en 1941, une nouvelle orientation est prise lors de l'invasion de l'URSS, conçue par Hitler comme une guerre « d'anéantissement », affrontement ultime contre le « judéo-bolchevisme », lui permettant de réaliser à la fois la « conquête de l'espace vital » à l'Est et l'élimination de la « race juive ». Car depuis 1938, plus le Reich réalise de conquêtes, plus les Juifs sont nombreux. Été-automne 1941, les Juifs à l'Est sont victimes des fusillades de masse par les *Einsatzgruppen*.

et sa devise sont abolies, l'État français, réactionnaire, antisémite⁴, antidreyfusard, antirépublicain lui succède ; les organes du pouvoir s'installent à Vichy. Le cas de la France est particulier en Europe avec, côte à côte, un régime d'occupation militaire allemand et un gouvernement national et légal, qui mènent chacun une politique antisémite différente : la politique raciale nazie d'un côté (déportation-extermiation), un antisémitisme « à la française » de l'autre (ségrégation-exclusion).

Ainsi très vite, le régime de Vichy mène-t-il une politique personnelle, antisémite et xénophobe, avec dès juillet 1940, la

C'est à l'automne 1941 que les historiens fixent la mise en œuvre de la « solution finale (*Endlösung*) de la question juive », expression codée, utilisée lors de la conférence de Wannsee, le 20 janvier 1942, pour désigner l'extermination programmée de tous les Juifs d'Europe ; cette réunion secrète présidée par Reinhardt Heydrich, dont le protocole est rédigé par Adolf Eichmann, prévoit l'élimination de 11 millions de Juifs à travers le continent.

Le gazage systématique remplace les fusillades « improductives » et « traumatisantes » pour les tueurs !, et devient une « entreprise industrielle » utilisant la logistique de tout l'appareil bureaucratique nazi. Les camps de la mort, camps d'extermination, plus justement qualifiés de « centres de mise à mort » se trouvent installés dans la Pologne occupée : Chelmno, Treblinka, Sobibor, Belzec, ainsi que les camps mixtes (de concentration et d'extermination) : Majdanek, Auschwitz, ce dernier étant à la fois le plus grand complexe concentrationnaire et le plus grand centre de mise à mort avec près d'un million de Juifs assassinés en ce lieu.

L'administration SS de ces camps utilise des déportés juifs, les *Sonderkommandos*, comme main-d'œuvre forcée pour faire fonctionner ces usines de mort.

révision des décrets de naturalisation établis depuis 1927 ; environ 8 000 Juifs sont concernés. La législation anti-juive mise en place par l'Occupant ne concerne, jusqu'en 1942, que la zone nord. Sans demande de l'Occupant, Vichy édicte un premier statut des Juifs le 3 octobre 1940 qui concerne l'ensemble du territoire. Les Juifs étrangers doivent être internés dans des camps spéciaux (Gurs, Rivesaltes...), les Juifs français sont écartés des postes à responsabilité, de la fonction publique, interdits d'exercer la médecine, les professions juridiques, etc., relégués à des emplois subalternes et deviennent des citoyens

de deuxième catégorie. Leur exclusion progressive de la communauté nationale est lancée. Fin mars 1941, un commissariat général aux questions juives est créé, chargé de coordonner la politique antisémite du régime.

Le 2 juin 1941, un second statut est promulgué par Vichy imposant également aux Juifs de la zone sud de se faire enregistrer, comme en zone nord. Et la définition par Vichy de « qui est Juif ? » copie la définition raciale retenue dans le Reich : « toute personne issue d'au moins trois grands-parents de "race" juive ou de deux grands-parents de la même "race" si son conjoint lui-même est juif ». Un tampon juif sur les papiers d'identité a été imposé en zone nord par les Allemands dès octobre 1940, mesure reprise par Vichy en zone sud en décembre 1942. Bientôt commence l'« aryanisation » économique, c'est-à-dire la spoliation des biens juifs que Vichy cherche à contrôler. En mai 1941, à Paris, a lieu la première rafle dite « du billet vert », 3 700 Juifs étrangers sont internés dans les camps du Loiret sous administration française (Pithiviers, Beaune-la-Rolande), en août plus de 4 000 le sont dans le camp d'internement de Drancy, d'abord sous administration française jusqu'à mi-1943. À la demande de l'Occupant, Vichy promulgue le 29 novembre 1941 une loi instituant l'Union générale des Israélites de France (UGIF) à laquelle tout Juif doit adhérer, sous tutelle du commissariat général aux questions juives, administrée par des membres de la communauté juive.

À partir de 1942 la politique nazie en France change suite à la décision de Berlin de mettre en œuvre la « solution finale ». Le 27 mars 1942, le premier convoi de déportés juifs quitte Drancy vers l'Est. Le 29 mai 1942, une ordonnance allemande impose aux Juifs, en zone nord, le port d'une étoile jaune dès six ans, mesure non reprise par Vichy en zone sud devant le réveil d'une opinion publique largement défavorable. La rafle dite « du Vél' d'Hiv' » des 16

et 17 juillet 1942, ordonnée par l'Occupant, préparée et négociée avec des hauts fonctionnaires de Vichy dont René Bousquet, est exécutée par les seules forces de police françaises. 13 000 personnes dont 4 000 enfants sont arrêtées et bientôt déportées. Pierre Laval, président du Conseil, a exigé que les enfants (déportation alors non demandée par les Allemands) le soient aussi, la demande remonte à Berlin, entre-temps les mères ont été déportées et les enfants, restés seuls, partent à leur tour.

En zone non occupée, beaucoup de Juifs étrangers ont été internés dans des camps français. Les autres Juifs sont relativement épargnés (malgré de nombreux interdits), et les Juifs de zone nord cherchent à se réfugier au sud. Cependant, dès l'été 1942, 7 000 Juifs étrangers des camps d'internement du sud, ne dépendant que de Vichy, ont été livrés par Pierre Laval sous le prétexte fallacieux de protéger ainsi les Juifs français de la déportation. En novembre 1942, la fiction de la zone « libre » prend fin avec l'occupation de cette zone par l'armée allemande en réponse au débarquement anglo-américain en Afrique du Nord. Vichy n'est plus, s'il ne l'était déjà auparavant, qu'un gouvernement fantoche. La population française jusque-là majoritairement indifférente à la politique de persécution opère une prise de conscience et se sent davantage concernée. Une aide aux Juifs s'organise à l'initiative de différentes personnes, laïques ou religieuses ; mais les arrestations se poursuivent. Les exigences allemandes se heurtent désormais à une mauvaise volonté croissante des administrations et la Gestapo s'appuie sur la Milice, police supplétive pro-nazie, créée en janvier 1943, qui prend une place majeure dans un gouvernement qui glisse de plus en plus dans l'ultra-collaboration, se faisant de plus en plus zélé et criminel à mesure que les perspectives de victoire s'éloignent. Les Juifs de zone sud subissent le même sort que ceux du nord.

Quel est le bilan de la déportation des

Juifs de France ? Du 27 mars 1942 au 31 juillet 1944, 77 convois partis de France ont emmenés 76 000 Juifs vers les camps d'extermination (le plus souvent vers Auschwitz), seuls 2 500 sont revenus en 1945, moins de 3 %.

L'appareil administratif, judiciaire et policier de Vichy, s'est donc mis au service de l'Occupant et de son idéologie, dont il a été un relais zélé quand il ne l'a pas devancé. Son gouvernement n'a pas été un bouclier essayant de protéger ses citoyens, en particulier juifs, de l'occupant nazi comme voudraient le faire croire aujourd'hui les thuriféraires plus ou moins volontaires du pétainisme, puisant à de mauvaises sources historiques mal assimilées et contextualisées, sans faire abstraction de la mauvaise foi et la volonté de faire scandale. Il est très clairement établi depuis plus de 40 ans, avec les travaux initiaux de l'historien américain Robert Paxton levant le voile sur la période de l'État français, que Vichy, même si l'on peut distinguer plusieurs périodes, de la défaite de 1940 à l'état milicien de 1944, a été un complice fidèle de l'Allemagne nazie dans sa politique de destruction des Juifs d'Europe. Si « seulement » un quart de la population juive de France a été déportée à la différence d'autres pays sous tutelle hitlérienne, c'est à l'action de Justes, reconnus ou anonymes, qu'on le doit et non à une quelconque mansuétude de l'appareil collaborationniste de Vichy. ■

Notes

- 1 Il n'existe, à proprement parler, de sémites, que de populations de langues sémitiques, dont l'hébreu et l'arabe. Maintenant admis couramment, le terme « antisémite » désigne des populations juives contrairement à l'étymologie.
- 2 Lire *L'Enseignement du mépris*, de Jules Isaac, Fasquelle, 1962, rééd. Grasset, 2004.
- 3 Le « bon » Saint-Louis, Louis IX, imposera le port de la rouelle, ancêtre de l'étoile jaune, aux sujets Juifs de son royaume en 1227.
- 4 Marc Ferro, dans sa biographie sur Pétain, écrit textuellement : « le Maréchal avait un antisémitisme à la Maurras, profond et virulent, très courant dans le milieu politique d'avant-guerre et dans la presse de droite et d'extrême droite, alors très majoritaire ».

2. Les déportations « raciales » depuis la France

La déportation des Juifs

Bien que le nombre exact de déportés ne soit pas connu – et ne puisse peut-être jamais l'être –, les deux types de déportation présentent un certain nombre de différences.

Quantitativement, les déportations dites « raciales » concernent essentiellement les personnes considérées comme juives et qui furent déportées vers les camps d'extermination (à la différence des massacres de masse perpétrés dans l'est de l'Europe occupée). Serge Klarsfeld estime à près de 76 000 (dont 11 450 enfants âgés de moins de 18 ans) ces déportés depuis les camps de Pithiviers et surtout de Drancy vers les camps nazis d'Auschwitz-Birkenau, Sobibor, Mайдjanek, Bergen-Belsen et les forts en Lituanie (Kaunas, Klaipėda), en Estonie (Tallinn-Reval)... Ce qui représente environ 25 % des 330 000 Juifs qui vivaient en France en 1940.

Parmi ces Juifs déportés partis de France, environ 25 000 étaient de nationalité française, 8 000 avaient été naturalisés avant le début de la Seconde Guerre mais déchus de leur nationalité par les lois de Vichy et 43 000 étaient des « Juifs étrangers » ayant fui ou étant rescapés des pogroms de l'Est. Ces étrangers sont en provenance de Pologne, de Roumanie, de la Russie tsariste, mais aussi d'Allemagne, d'Autriche... Ils s'installèrent majoritairement dans l'Est de la France et en région parisienne.

Bien que victimes de la législation antisémite de Vichy et de Pétain, puis des persécutions allemandes, les trois quarts des Juifs français survécurent grâce aux aides de la population (les futurs « Justes » de Yad Vashem), même si les délations et autres dénonciations furent nombreuses ; grâce aux possibilités réduites de se réfugier dans les États neutres limitrophes, comme la Suisse et l'Espagne, et de se cacher dans des régions plus ou moins éloignées de leur zone d'origine ; et grâce aux réseaux de passeurs. De nombreux

réseaux de Résistance, dont les réseaux de la « Résistance juive », ont ainsi contribué à la mise à l'abri dans la clandestinité des Juifs pourchassés.

De plus, un grand nombre d'enfants juifs furent « cachés » dans des familles.

À ces morts en déportation, en Allemagne, il faut ajouter :

- la mort par maladies, malnutrition, faim d'environ 3 000 Juifs dans les prisons, hôpital psychiatrique et camps d'internement français : Argelès, Beaune-la-Rolande, Compiègne, Drancy, Gurs, Lannemezan, Nexon, Noé, Pithiviers, le Récébédou, Rivesaltes, Saint-Cyprien, Le Vernet, Vittel, Agde, Brens, Mérignac, Pau, Saint-Sulpice, Toulouse ;
- l'assassinat par la Milice française et les forces allemandes d'occupation de plus de 1 100 Juifs en France. Ils furent, le plus souvent, fusillés au Mont-Valérien, à la prison Montluc de Lyon, à Souge...ou abattus sommairement ;
- la déportation comme Résistants et non comme Juifs de plusieurs milliers de Juifs, dont certains seront internés en camp de concentration, mais d'autres transférés dans les centres de mise à mort ;
- la déportation des « demi-Juifs » selon les lois de Vichy et les lois nazies, des conjoints d'« Aryens » déportés à Aurigny (une île anglo-normande) ;
- la déportation des Juifs depuis les zones rattachées au commandement militaire allemand de Bruxelles *via* le centre de Malines.

Sur ces 76 000 personnes déportées, entre 2 000 et 2 500 revinrent, dont très peu d'enfants. La déportation des Juifs partis de France a été renseignée et détaillée par Serge Klarsfeld dans son ouvrage *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*.

Le Mémorial de la déportation des Juifs de France décompte 84 convois partis de France, en prenant en compte le convoi Z parti de Belgique. Seuls les

convois 1 à 77 correspondent à la numérotation utilisée par les Allemands (et six convois prévus n'ont pas été formés).

Le premier convoi quitte la France le 27 mars 1942. Le dernier convoi, le convoi n° 79, quitte Drancy le 17 août 1944 alors que Paris prépare sa libération. Entre ces deux dates, presque tous les convois partent de Drancy, à l'exception des convois :

- n° 4, 6, 13, 14, 16 et 35, partis du camp de Pithiviers ;
- n° 5 et 15, partis de Beaune-la-Rolande ;
- n° 8, parti d'Angers ;
- n° 84, parti de Malines, en Belgique.

Des convois ont un profil atypique, comme le convoi n° 78, qui quitte Lyon le 11 août 1944 ; le convoi n° 79, ou dernier convoi (en fait, un wagon rattaché à un train d'Allemands en fuite), parti de Drancy le 17 août 1944 ; le convoi n° 80, de mai-juillet 1944, qui, composé de femmes de prisonniers de guerre, est dirigé sur Bergen-Belsen ; le convoi n° 81, qui quitte Toulouse le 30 juillet 1944 avec des détenus des camps de Noé et de Saint-Sulpice pour Weimar-Buchenwald ; le convoi n° 82, qui part de Clermont-Ferrand le 22 août 1944 pour Auschwitz, où il arrive en septembre 1944 ; le convoi n° 85, où figurent des Juifs déportés individuellement ; le convoi n° 86, dont les résistants juifs sont dirigés sur Auschwitz.

Seuls 3 % de Juifs déportés sont revenus à l'issue de la guerre, une proportion beaucoup plus faible que celle concernant les déportés de répression (voir *Mémoire et Vigilance* n° 81). Une autre différence importante est que, dans la déportation « raciale », ce sont des familles entières (hommes, femmes, enfants, adolescents, vieillards...) qui sont victimes de la répression, lors d'une série de rafles dont les plus connues sont celle du « billet vert », le 14 mai 1941, concernant les Juifs étrangers qui sont internés à

Beaune-la-Rolande et Pithiviers avant leur déportation, et celle du Vél' d'Hiv' du 16-17 juillet 1942, qui entraîne

l'arrestation d'environ 13 000 Juifs internés à Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Il y eut plusieurs rafles, tant en

zone occupée qu'en zone dite « libre » après son invasion le 11 novembre 1942, et ce jusqu'à la fin de la guerre.

La déportation des « Tsiganes »



Rafla de familles tsiganes de Vienne (Autriche), 1939. © Dokumentationsarchiv des Oesterreichischen Widerstandes

La déportation des populations qualifiées de « Tsiganes » par les nazis relève aussi des déportations de persécution raciale. Cependant, leur génocide, plus connu sous le terme de *Samudaripen*, concerne peu la France. Même si ces populations qualifiées de « nomades » ont été victimes, en France, de lois antérieures (16 juillet 1912) qui ont facilité l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1940 qui impose l'internement à tous les tsiganes. Il y aura 27 camps d'internement en France, dont les plus connus sont Montreuil-Bellay, Jargeau, Argelès-sur-Mer et Barcarès, Rivesaltes, Saliers, le camp de la Morellerie... Les

plus fragiles y moururent de froid, de faim et de manque d'hygiène. Mais le décret d'Heinrich Himmler en date du 16 décembre 1942, qui ordonne la déportation à Auschwitz des Tsiganes du Grand Reich, ne s'applique pas à la France. Pourtant, 145 Tsiganes du Nord et du Pas-de-Calais (zone rattachée au commandement militaire allemand de Bruxelles) furent déportés de la caserne Dossin, à Malines, vers Auschwitz, par le convoi Z du 15 janvier 1944. Il n'y eut qu'une dizaine de rescapés pour le convoi. De même, une centaine d'hommes internés au camp de Poitiers furent déportés en 1943 dans les

camps de Sachsenhausen (70 hommes) et de Buchenwald, dans le cadre de l'opération Meerschaum (déportation massive des opposants politiques et nécessité de main-d'œuvre forcée). ■

Sources

- *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, de Serge Klarsfeld.
- *Le Livre-Mémorial* des déportés de France arrêtés par mesure de répression et, dans certains cas, par mesure de persécution (1940-1945), publié par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.
- Site Internet Akadem.org

3. La mémoire de la déportation des Juifs depuis la France¹

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, plus de 75 000 Juifs, français ou étrangers, ont été déportés depuis la France vers les camps de concentration et d'extermination. Seuls

2 500 reviendront en France après la libération des camps. Comment s'est forgée et a évolué dans le temps la mémoire de la déportation de ces déportés victimes de persécutions raciales ?

Une mémoire « occultée » ?

Si, dans l'immédiat après-guerre, c'est l'unité des victimes de la déportation par la machine nazie qui est privilégiée, très rapidement (en 1948), la loi

distingue deux catégories de déportés : les « déportés résistants », qui avaient été déportés à la suite de leurs activités de Résistance (cf. dossier n° 1 in *Mémoire et Vigilance* n° 81), et les « déportés politiques », regroupant tous les autres, aussi bien les victimes de rafles, les otages, que les Juifs déportés du fait de leur supposée appartenance raciale ou les Tsiganes pour ce qui concerne la « zone rattachée ». À l'époque, il n'y a pas eu de volonté de quiconque d'attribuer une particularité aux déportés « raciaux » : « Leur sort ne devait pas être différencié [...] de celui des autres victimes du nazisme². » Les organisations juives elles-mêmes restaient attachées à la tradition de la République, selon laquelle les Juifs de France constituent une communauté religieuse, mais en aucune manière une communauté politique et encore moins « ethnique ».

Par ailleurs, si les Juifs représentent une part importante des déportés depuis la France, ils ne sont qu'une infime minorité parmi les « revenus ». Ce qui explique que, au lendemain de la guerre, la mémoire de leur martyre spécifique soit moins portée par les rescapés que celle d'autres catégories de déportés. Même si le travail sur les archives de la déportation des Juifs a commencé très tôt. Le souvenir des persécutions, et de l'antisémitisme des années trente, peut aussi amener les Juifs de France à vouloir éviter d'apparaître comme une communauté spécifique.

Une mémoire émergente

Depuis les années 1970, le réveil d'une certaine « conscience juive » (commencée déjà dans les années 1960 après le procès Eichmann) de la part des générations postérieures à la guerre (dont Serge Klarsfeld est la personnalisation) d'une part, et les polémiques autour des tentatives négationnistes³ d'autre part, ont parasité la mémoire de la déportation. Une « pluralité » des mémoires s'est matérialisée par la naissance d'organisations porteuses de mémoires spécifiques : celle des Juifs, avec les Fils et

Filles de Déportés Juifs de France et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, ou celle des homosexuels, avec Les Oublié-e-s de la mémoire, association fondée en 2003.

Ce n'est qu'à cette époque, et plus encore dans les années 80, qu'apparaît l'idée que le sort particulier des Juifs aurait été « occulté » dans les décennies précédentes. Si cette « occultation » peut être présentée comme une « *illusion historiographique*⁴ » au motif qu'il y a bien eu des associations (AADJF, créée en 1945) et des commémorations (plaque au Vél d'Hiv' en 1946), il n'en reste pas moins qu'elle a été ressentie comme telle par tout ou partie de la « communauté juive » ou par des personnalités issues de celle-ci.

Une mémoire « occultante » ?

Par une sorte de mouvement de balancier, aujourd'hui, de fait, la mémoire de la Shoah tend à occulter relativement celle des autres victimes de la déportation. L'historien Henry Rouso s'est inquiété de cette tendance en estimant que « *se concentrer sur la persécution des Juifs à l'exclusion de tous les autres aspects du régime ou presque revient [...] à négliger d'autres victimes du régime : les communistes, les francs-maçons et les résistants*⁵ ». De même, il estime, à raison, que si l'on peut admettre que « *la focalisation sur les Juifs répare une négligence antérieure [...], il serait anachronique d'attribuer cette négligence à la seule existence d'un préjugé antisémite*⁶ ».

En effet, il peut arriver que la focalisation, médiatique, mais aussi dans les programmes scolaires ou les travaux présentés dans le cadre du CNRD, sur la Shoah aboutisse à accorder moins d'importance aux autres victimes de la déportation. Or il faut souligner que, pour les Juifs, la déportation n'est en quelque sorte qu'une étape dans un continuum depuis les mesures de discrimination (recensement, étoile jaune, arrestation) jusqu'à l'extermination. Les « autres » catégories de déportés n'étant, elles, concernées « que » par la déportation

en camp de concentration, au sens de transfert vers des lieux de détention et de travail forcé.

Par ailleurs, la mémoire spécifique des victimes juives, est aujourd'hui plus portée par les (ou des) membres de cette communauté, qu'ils soient ou pas effectivement les descendants des victimes de la Shoah, que ne peut l'être la mémoire d'autres catégories de déportés par les générations actuelles. Enfin, la création de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah a doté cette mémoire d'une institution spécifique et de moyens importants, alors que la Fondation pour la Mémoire de la Déportation – pour laquelle le mot s'entend bien au singulier – se veut « *représentative des différents courants historiques de la déportation et porteuse de mémoires plurielles* », et « *favorise l'expression des différents courants de pensée qui ont animé la résistance et l'opposition au nazisme et à l'État français de Vichy, puis alimenté la mémoire de l'après-guerre*⁷ ».

Une mémoire « instrumentalisée » ?

Enfin, on ne peut ignorer que « *consciemment ou non, [la mémoire] est toujours un instrument au service d'un discours idéologique*⁸ » et que « *la mémoire collective d'une société est toujours un amalgame de mémoires construites officiellement, de mémoires propres à des groupes, de mémoires personnelles*⁹ ». On comprend à cette aune que la mémoire de la Shoah, comme les autres mémoires, y compris celle de la déportation de répression, est toujours susceptible d'être « instrumentalisée » par des institutions ou des groupes, religieux ou politiques, ce qui a pu amener à ce que la mémoire du génocide soit utilisée comme argument dans des débats sans rapport direct avec celui-ci. La déportation et le génocide des Juifs sont alors abusivement déplacés du terrain de la mémoire à celui de la polémique contemporaine.

Des mémoires « plurielles » ?

D'autres communautés se sont aussi senties investies du devoir de porter la

mémoire d'autres catégories de victimes. Celle dites des « gens du voyage » peut se sentir investie de celle des ségrégations à l'égard des Tsiganes. Comme des associations issues de la communauté homosexuelle ont été fondées pour porter la mémoire de ces déportés.

La déportation est une, mais elle a concerné des groupes différents, réprimés ou persécutés pour des motifs différents et avec un objectif lui aussi différent (répression ou extermination). Mais par le même système totalitaire nazi avec la complicité du régime de Vichy. Si la tentation d'amalgamer toutes les victimes porte en elle le risque d'occulter les spécificités des tragédies de certaines catégories, celle de prioriser les différences porte, elle, celui d'occulter l'unicité des

responsables et de sombrer dans une « concurrence mémorielle »¹⁰ souvent stérile et parfois mortifère. C'est en ce sens que la Fondation pour la Mémoire de la Déportation assure la pérennité de

cette mémoire historiquement et politiquement plurielle et continue à pérenniser les « mémoires plurielles » au sein d'une mémoire collective qui se construit au cours du temps. ■

Notes

- 1 Dans la continuité des « Dossiers » publiés par *Mémoire et Vigilance*, cet article ne traite pas de la mémoire de la Shoah, phénomène qui concerne l'ensemble de l'Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale, mais seulement de celle des Juifs et des autres victimes de la déportation de persécution depuis la France.
- 2 Jackson, Julian : *La France sous l'Occupation*, Flammarion, 2004.
- 3 cf. Igounet, Valérie : *Histoire du négationnisme en France*, Plon, 2000.
- 4 Sébastien Ledoux in revue *En jeu* n° 2, décembre 2013.
- 5 Cité dans Jackson Julian, *op. cit.*
- 6 *Id.*
- 7 Site Internet de la FMD.
- 8 Wieviorka, Annette, *op. cit.*
- 9 Bouton, Christophe : « Le devoir de mémoire comme responsabilité envers le passé », *Le devoir de mémoire*, L'Éclat.
- 10 *La concurrence mémorielle*, Armand Colin, 2011.

4. Le négationnisme

Ceux que l'on appelle *négationnistes* nient l'existence du génocide des Juifs et des chambres à gaz pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette notion a été introduite par Henry Rousso dans *Le Syndrome de Vichy* en 1990.

Selon lui, ce terme est préférable à celui de *révisionniste*, employé par les négationnistes eux-mêmes pour se désigner. En effet, « le négationnisme relève d'un système de pensée, d'une idéologie et non d'une démarche scientifique ou simplement critique ». La notion de révisionnisme est relativement ambiguë et laisse supposer au contraire une démarche plus historique et scientifique et s'inscrit parfois dans le combat politique (URSS : déviance par rapport à la ligne officielle).

Toutefois, si la notion est mise en évidence par Henry Rousso, ce courant apparut dès l'après-guerre et contemporain de la naissance d'Israël ne concernait alors que des cercles restreints. Il s'est depuis diffusé plus largement et a connu une évolution idéologique allant de l'extrême droite à l'ultra-gauche et plus



Lorenzo Lippi, *Allégorie de la simulation*, vers 1640. Coll. Musées d'Angers, photo P. David

récemment au complotisme. Les diverses évolutions de ce courant ont parfois été contemporaines des soubresauts et crises géopolitiques du Proche-Orient.

Qui sont les négationnistes ?

Les premiers négationnistes sont en fait les nazis eux-mêmes, qui ont détruit ou tenté de détruire les preuves de leurs crimes et rendu plus difficile l'établissement d'un bilan fiable des victimes. Les dénombrements contradictoires des victimes sont un des angles d'attaque des négationnistes. Cela permet l'émergence du négationnisme néo-nazi et d'extrême droite. L'initiateur de ce courant est Maurice Bardèche, principal théoricien du néo-fascisme français ; il s'est battu sans succès pour la réhabilitation de son beau-frère Robert Brasillach. Jusque dans les années 1980, ce courant jusque là très minoritaire se diffuse plus largement et est porté à la connaissance de l'opinion. Plusieurs faits peuvent l'expliquer. Ceci est contemporain de l'émergence du Front national sur l'échiquier politique français et des prises de positions provocatrices de Jean-Marie Le Pen. Les années 1970-1980 constituent un tournant majeur car les thèses négationnistes pénètrent le monde universitaire. Dès 1974, un maître de conférence en littérature commence à faire parler de lui par des tracts négationnistes et la publication de sa thèse. Il s'agit de Robert Faurisson : il se dit apolitique mais s'est rapproché de *La Vieille Taupe* (voir plus loin) pour publier ses écrits. Tous animés par un antisémitisme profond, les falsificateurs de l'histoire trouvent un écho dans la thèse d'Henri Roques soutenue en 1985 puis annulée ensuite. Un noyau de négationnistes d'extrême droite s'est alors implanté au cœur de l'université de Lyon III. Les années 1980 ont vu se dérouler des procès contre des acteurs du génocide, en particulier le procès Barbie, à Lyon. Si ce procès donne largement la parole aux témoins et aux victimes, il a aussi été malheureusement une tribune pour les négationnistes ou du moins les relativistes tels que l'avocat de

Barbie, Jacques Vergès. Les objectifs de ces négationnistes d'extrême droite sont de réhabiliter le nazisme et d'exprimer leur antisémitisme. Selon Dominique Natanson, « *la négation de la Shoah est aussi un moyen de retourner le génocide [...] contre les Juifs eux-mêmes* ». Ainsi, ce premier courant de négationnistes va rejoindre en cela les négationnistes de l'ultra-gauche ainsi que la rhétorique complotiste qui s'était mise en place dès la fin de la guerre et affirmait que « *la guerre avait été déclenchée par les Juifs* » ou que « *la Shoah avait servi à la défense des intérêts et à la construction de l'État d'Israël* ». Ainsi, un antisionisme radical s'ajoute à la doctrine négationniste.

Les négationnistes de l'ultra-gauche et des anarchistes

La figure emblématique de ce groupe est Paul Rassinier, membre de la SFIO, déporté pour faits de résistance au camp de Mittelbau-Dora. À son retour, il publie en 1950 *Le Mensonge d'Ulysse*. Il émet des doutes sur l'existence des chambres à gaz. Exclu de la SFIO en 1951, il adhère à la Fédération anarchiste tout en collaborant avec la presse d'extrême droite. Ses idées sont reprises dix ans plus tard par un courant de l'ultra-gauche libertaire de Pierre Guillaume et de *La Vieille Taupe*, librairie qui va éditer les écrits négationnistes. Le projet négationniste de l'ultra-gauche s'inscrit dans une démarche révolutionnaire ; « *selon eux, l'antifascisme est un obstacle à l'idée de révolution ouvrière* » (Dominique Natanson, professeur d'histoire et historien de la Shoah). Il s'inscrit aussi dans l'hostilité à l'État d'Israël et dans le soutien au peuple palestinien.

Quelle est la situation aujourd'hui ?

Quels sont les liens entre négationnisme et complotisme ? L'affaire Dieudonné. La proximité du négationnisme et du complotisme est surtout marquée par la négation de faits historiques généralement admis pas l'ensemble des historiens et la plus grande partie de l'opinion

publique. Ces théories sont largement relayées par le web et les réseaux sociaux, qui agissent comme une caisse de résonance des thèses négationnistes. Ces thèses sont aussi diffusées dans le monde

Le web et les réseaux sociaux agissent comme une caisse de résonance des thèses négationnistes.

arabo-musulman par les mouvances liées à l'islam radical très implantées dans certaines banlieues des grandes villes. Ainsi, ces théories touchent une part croissante de jeunes en rupture avec l'Éducation nationale et les valeurs républicaines, et perméables aux paroles de l'humoriste Dieudonné et aux théories conspirationnistes.

Ainsi, le négationnisme est un phénomène complexe dont il n'est pas facile de présenter une synthèse claire en si peu de mots. Il n'est pas facile non plus de lutter contre cette idéologie même s'il existe une législation, comme la loi Gayssot de 1990, qui durcit les sanctions contre les auteurs de propos antisémites et négationnistes contestant publiquement les crimes contre l'humanité et incitant à la haine raciale.

Toutefois, on ne peut que s'inquiéter de la permanence larvée d'un tel phénomène alors que le Sénat polonais vient de voter une loi visant à réécrire l'histoire du génocide juif et à blanchir totalement la Pologne de sa part de responsabilité. ■

Bibliographie

- Marie-José Chombart de Lauwe, *Réhabilitation du nazisme... Attention danger*, Éditions de la FNDIRP, 2006.
- Nadine Fresco, *Fabrication d'un antisémite : Paul Rassinier*, Paris, Seuil, coll. « La librairie du XX^e siècle », 1999 (ISBN 2-02-021 532-2).
- Valérie Igounet, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Seuil, coll. « XX^e siècle », 2000.
- Pierre Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, La Découverte, 1987.
- Sur Rassinier : voir André Sellier, *Histoire du camp de Dora*, La Découverte, 1998.

Témoignage de Daniel Davaisse, président de la DT du Val-de-Marne

Présenté le 4 février 2017 à l'AG de l'AFMD 77
à Bois-le-Roi

Recherche et réflexion sur ce que fut mon parcours

Le camp des Milles est sans doute, pour moi, le point de départ d'un travail complexe et permanent, travail de recherche et réflexion sur ce que fut mon parcours hier et sur ce qu'il est aujourd'hui.

Lorsque je retourne au camp des Milles, ce n'est pas la structure d'ensemble qui attire mon regard, c'est la porte de la tuilerie qui se trouve sur la droite. Mon père, Walter Herz, né le 26 août 1904, était interné dans le camp, comme juif allemand, depuis le 12 avril 1941. Avec ma mère, Irma, née le 3 décembre 1907, nous vivions à Marseille et nous pouvions venir le voir. J'avais trois ans et demi et, dans cette cour de la tuilerie, il y avait des wagonnets et, avec d'autres enfants, nous pouvions y monter et jouer. Vers dix-huit heures, résonnait un coup de clairon, c'était l'appel, et mon père partait vers la partie principale. C'était fini, ma mère et moi rentrions à Marseille. Une ou deux fois, c'est mon père qui est venu nous voir à Marseille et je me souviens qu'il m'amusait en gonflant ses joues... Voilà l'image simple d'un petit enfant. De ce souvenir, il faut en venir à celui de la séparation. Mon père était donc aux Milles et ma mère et moi à Marseille, sans lui. Un jour, sans doute dans le courant du mois de juillet 1942 – j'avais donc quatre ans –, ma mère me conduit chez des gens, au quatrième étage de la rue du Camas. Dans cet appartement, il y avait un piano quart de queue qui m'a impressionné. Il est question que je dîne avec ces gens et ma mère dit : « *Ce qu'il aime, ce sont les œufs à la coque...* » On me dit ensuite qu'on va aller voir des gens très gentils dans la rue en face (pour jouer sans doute). Ces gens sont mes futurs « *grand-père et grand-mère*

d'adoption ». Arrivés dans leur appartement, avec ma future tante, je sens que quelque chose ne va pas et je dis que je veux remonter voir ma mère. Ma future tante me ramène et me fait monter par l'escalier de l'appartement de mes futurs parents adoptifs. Et, en même temps, dans l'ascenseur qui descend, se trouve ma mère, Irma. C'est fini, je ne la reverrai plus jamais. Le lendemain, elle rappellera en disant : « *Je le reprends* », et elle raccrochera...

On peut avoir une idée de la souffrance de cette mère qui vient de laisser son enfant et, en même temps, admirer le courage d'un tel moment de sacrifice. De cette mère, Irma, je ne sais hélas pas grand-chose, hormis qu'elle partira des Milles avec mon père.

Voilà les seuls souvenirs que j'ai de mes parents Herz. Parfois, il me semble en avoir d'autres. Sont-ils réels ?

Mais, voyez-vous, ce qui est fondamental pour moi, c'est cet extraordinaire moment : une famille qui m'abandonne pour me sauver et l'autre qui m'accueille avec le même objectif. Comment tout cela a-t-il pu se produire ? Comment ces personnes se sont-elles connues et ont-elles convenu de me confier l'une à l'autre pour, je le répète, me sauver ? Je ne le sais, aujourd'hui, toujours pas vraiment. Avec ma fille, nous multiplions les recherches et nous avons une idée plus claire du contexte.

Je suis recueilli dans une famille juive résistante, socialiste, franc-maçonne qui est en relation avec l'UGIF (l'Union générale des israélites de France) avec Raymond-Raoul Lambert, secrétaire général, dont le frère est un ami de la famille, et mon futur oncle, Edgar Dreyfus, est un des responsables des



visites des camps à l'époque. On le sait, Raymond-Raoul Lambert – dont le rôle avec l'UGIF fut contesté à la Libération – sera déporté avec toute sa famille, de même que mon oncle Edgar. Dans le même temps, mes parents sont également en relation avec des dirigeants socialistes comme Daniel Meyer et Jacques Grumbach (rédacteur en chef du *Populaire*). Mon père, André, est, lui, déjà en rapport avec le BCRA. Voilà cette famille, André et Tatou Weill et Yvette Dreyfus, qui me recueillera, qui est déjà agissante et le sera tout au long de la guerre. Une parenthèse : cette famille juive ne mérite-t-elle pas le titre de « *Juste parmi les nations* » (ou une autre formulation) ? Il n'existe rien pour elle pour reconnaître son action.

Mais j'en reviens au parcours de la famille Herz, que j'ai eu besoin de découvrir et qui donne à réfléchir sur la manière dont sont traitées ces questions de parcours dans les différents pays européens. C'est en Sarre, à Bettingen, que Walter, mon père, et son frère, Otto (lui aussi déporté), sont nés. Leur père Edmund, mon grand-père donc, est charcutier dans cette ville aujourd'hui rattachée à la ville de Schmeltz (d'ailleurs jumelée avec Mitry-Mory, en Seine-et-Marne). C'est avec Internet que j'ai pu approfondir ce moment de leur histoire. En effet, dans cette ville de Schmeltz, comme dans beaucoup de villes allemandes, devant la maison des juifs morts en déportation, ont été scellées ce qu'on appelle des pierres pour se souvenir (*Stolpersteine*, mot à mot : « pierres

pour trébucher »)

Cela donc a été fait par le lycée de Schmeltz devant le magasin (toujours existant) de mon grand-père.

Et, enfin, les pompiers de cette ville ont édité un livre qui raconte leur histoire et mentionne le rôle de mon grand-père avant 1935, comme une des personnes les plus impliquées dans leur organisation et leur financement.

L'initiative du lycée a été impulsée par le maire de la ville, membre du SPD qui travaille lui-même sur la question juive, leur histoire, le génocide, et qui reste très marqué par un oncle membre de la Wehrmacht, et sans doute ss.

Dès lors que la Sarre a été rattachée au Reich, mon grand-père est parti au Luxembourg.

Mon père, Walter, ne voulait sans doute pas être charcutier et est parti faire des études religieuses. Il est d'ailleurs devenu professeur de religion dans une école juive allemande de Hambourg, en 1935. Je suis né dans cette ville en 1938. En novembre 1938, c'est la Nuit de Cristal. En cette période, nombre de juifs étaient encore en Allemagne. La synagogue de Hambourg est détruite, mais l'école existera jusqu'en 1942. C'est en décembre 1938 que mes parents partent de Hambourg. Dans cette école, aujourd'hui, une plaque rappelle les noms des enseignants et personnels déportés. Pas celui de mon père, considéré à l'époque comme migrant.

Nous partons donc pour le Luxembourg, où mon père a sa sœur et son beau-frère, ainsi que sa mère. Il s'installe à Esch-sur-Alzette (au sud de Luxembourg). C'est dernièrement que j'ai appris, en interrogeant la communauté juive, que mon père était le « cantor », c'est-à-dire l'officiant de la synagogue en même temps qu'il était reconnu comme faisant office de rabbin, jouant un rôle particulier auprès des enfants. En mai 1940, les juifs du Luxembourg doivent partir.

Un grand débat existe aujourd'hui dans ce pays, sur la responsabilité des gouvernants de l'époque. Il mérite d'être suivi. Mais mon père n'est pas luxembourgeois,

il est allemand, et ce n'est pas la même chose...

Le parcours à travers la France n'est, à ce jour, pas éclairci. Nous nous retrouvons internés au camp de Gurs, mon père est transféré au camp des Milles. Comme beaucoup, il avait fait des démarches pour émigrer aux États-Unis ou ailleurs, ainsi avait-il obtenu un visa pour le Siam (ancien nom de la Thaïlande), mais qui, sans doute, ne servait à rien car il n'y eut jamais de départ pour l'ancienne Indochine.

Au camp des Milles, mon père faisait fonction de rabbin auxiliaire. C'est sans doute ainsi qu'il fait connaissance avec nombre de personnes qui ont mis en relation les Herz et les Weill, devenus ensuite Daisse...

Avec les Daisse aux multiples identités, j'ai été protégé, chouchouté. Ma présence, c'était pour eux un danger supplémentaire. À cela, il faut ajouter les faux papiers faits par les uns et les autres, leur participation à un réseau de Résistance, « Tartane Masséna »... Mais aussi autour d'eux des soutiens et aussi nombre de déportations dans la famille (Paris, Lyon...)

Mon grand-père adoptif, Alfred, joue pour moi un rôle très important. Outre l'amour qu'il me portait, en 1943, à Cuers, dans le Var, il adhère au Parti communiste local, dirigé par un résistant qui est pâtissier au village.

La Libération arrive. Mes parents reviendront-ils ? Que se passera-t-il avec mes parents adoptifs, qui ont reporté

La Libération arrive. Mes parents reviendront-ils ? Que se passera-t-il avec mes parents adoptifs, qui ont reporté sur moi toute leur affection ? Je suis alors un petit enfant qui a changé de famille, apatriote.

sur moi toute leur affection ? Je suis alors un petit enfant qui a changé de famille, apatriote.

Mes parents, mon père et ma mère Herz (Walter et Irma), sont emmenés

des Milles le 9 septembre 1942, d'abord à Rivesaltes, puis à Drancy. Le convoi n° 33, parti de la gare du Bourget-Drancy le 16 septembre 1942, les emporte à Auschwitz parmi 1 003 personnes, dont plus de 500 juifs qui venaient d'être livrés de zone libre par Vichy.

Une fiche du camp des Milles indique le départ des Herz pour Rivesaltes (arrivés ensemble, ils y ont été enregistrés à la suite : 199 et 200), une autre de Drancy pour Auschwitz. Cette situation compliquera bien des démarches de mes parents Daisse pour m'adopter. Je suis pupille de la Nation et jamais ils ne purent me faire inscrire sur leur livret de famille, ce qu'ils souhaitaient ardemment.

En évoquant Rivesaltes, que j'ai visité récemment, et qui fut sans doute un des pires moments que vécurent mes parents en France, car il leur était impossible de croire à la moindre liberté... je me demande quels furent leurs sentiments, là, comme au départ du camp des Milles, de Drancy et à l'arrivée à Auschwitz.

Je veux espérer qu'ils pensèrent qu'ils avaient sauvé leur enfant et que, dans ce moment unimaginable, ce fut leur réconfort.

Ainsi, le fils du rabbin né en Sarre est devenu instituteur, laïque, communiste, chef de cabinet du ministre Charles Fiterman et maire de Choisy-le-Roi ! Père et arrière-grand-père, dont la volonté est de faire connaître, sans relâche, cette période pour qu'on en tire toujours les leçons, pour le présent comme pour l'avenir.

Le camp des Milles c'est donc aussi, par-delà tous ceux qui en partirent..., ceux qui en furent sauvés par le courage, la volonté, la résistance de beaucoup.

Je suis de ceux-là, mais d'autres pourraient

en témoigner, comme Herbert Traube, jeune Autrichien sauvé par les Quakers, qui le firent s'engager dans la Légion étrangère. Je vous recommande son livre, *Une Odyssée peu commune* – de

Vienne à Menton (éditions Camp des Milles, musée d'histoire et de science de l'homme).

Je suis très attaché au camp des Milles ; le travail effectué par Alain Chouraqui et ceux de l'association du Wagon est remarquable, comme l'histoire de tous ceux qui se sont battus pour que la Tuilerie reste ce lieu extraordinaire. Il a même fallu que certains s'enchaînent aux grilles pour empêcher sa destruction. Vous avez pu suivre en visitant ce

mémorial un cheminement qui aboutit à la partie « *réflexive* », comme il est si bien dit, et qui fait du camp un outil éducatif et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme notamment par l'approche des causes économiques sociales et politiques des génocides et des engrenages qui y conduisent.

Pour ma part, en cherchant à retrouver le parcours qui fut celui des Herz comme des Daisse, et donc le mien, je découvre comment sont traitées à travers trois pays

européens les questions qui permettent de donner aux citoyens la pleine mesure humaine et historique de cette époque. Et cela en dit long sur la manière dont ces pays traitent des questions certes de la mémoire, mais surtout sur les conclusions à en tirer pour les questions posées dans le monde d'aujourd'hui. Le camp des Milles a cette approche, mais le travail pour nous tous est et sera toujours considérable et notre AFMD, comme la Fondation, y trouve sa nécessité et sa permanence. ■

Mémoire de ma famille Herz

Les deux *Stolpersteine* de Schmeltz évoquent la mémoire de mon père et de mon oncle.



Stolperstein für Otto Moritz Herz à Schmeltz (Sarre, Allemagne)



Stolperstein für Walter Nathan Herz à Schmeltz (Sarre, Allemagne)

Stolpersteine, pavés de la mémoire, créés par Gunter Demnig, artiste berlinois.
« Ermordet » : assassiné

Walter Herz

Né le 26 août 1904 à Bettingen (Sarre).

Interné aux Milles puis Rivesaltes et Drancy.

Déporté à Auschwitz le 16 septembre 1942 par le convoi 33.

Irma Herz, née Meyer

Née le 3 décembre 1907 à Hambourg.

Internée aux Milles, puis Rivesaltes et Drancy.

Déportée à Auschwitz le 16 septembre 1942 par le convoi 33.

Otto Herz (frère de Walter Herz)

Né le 19 août 1905, à Bettingen.

Résidant à Beaumont-de-Perthuis (Vaucluse), puis interné aux Milles.

Déporté par le convoi 29 du 7 septembre 1942.



Mémoire et vigilance

par **Delphine Mano**, formatrice dans le Var au sein de l'Union française des Centres de vacances (UFCV), mouvement d'éducation populaire

Du plus loin que je me souviens, de mes 45 ans, je me suis toujours engagée, pour défendre mes copines à l'école, pour les enfants, puis dans des associations d'éducation populaire.

Je suis formatrice-accompagnatrice depuis plusieurs années sur des dispositifs d'insertion avec des jeunes et jeunes adultes de 17 à 30 ans environ et il n'y a pas de hasard. J'ai toujours eu à cœur de me sentir utile, de transmettre mes connaissances et de distiller dans mes actions auprès des publics les notions éducatives de responsabilité, de citoyenneté, mais aussi de développer l'autonomie et la réflexion personnelle. J'ai aussi toujours eu le sentiment que chacun peut s'inscrire pleinement dans notre société, qu'il y a une place pour chacun de nous si on veut bien la trouver.

En 2012, lorsque le site-mémorial du camp des Milles a été inauguré, mon époux et moi avons découvert ce lieu et c'est comme si un tiroir déjà présent en nous s'était ouvert dans notre mémoire personnelle et collective. C'est comme si, dans le grand logiciel qu'est notre cerveau, le programme « travail de mémoire » s'était enclenché tout seul. Une évidence.

Lorsqu'on me demande pourquoi je fais cela ? Oui pourquoi ? Pourquoi enseigner, transmettre l'horreur du système concentrationnaire nazi ? Pourquoi ce besoin de mémoire ? Pourquoi ce besoin d'histoire ? Parce que la situation des dernières années me fait ressentir l'urgence de se souvenir.

Le dernier conflit mondial détient le triste privilège de rassembler l'éventail

le plus large des atrocités que les êtres humains puissent infliger à une autre partie de l'humanité. Les derniers témoins, déportés, résistants, disparaissent.

Alors oui ! il y a urgence à faire connaître le passé pour aider les plus jeunes à mieux comprendre leur présent et donc leur avenir, pour aider les plus jeunes à se construire une conscience fondée sur une connaissance rigoureuse et reconnue, en tant qu'établie, de l'histoire et des faits. Parce que nous ne pouvons pas laisser toute une partie de la jeunesse, déscolarisée, hors système, avec pour seules connaissances les manipulations que leur offrent certains sinistres personnages tels que Dieudonné, Le Pen, Faurisson, Chouard, Soral, et bien d'autres dans l'ombre qui ne sont que des racoleurs, que des « faussaires de l'histoire », que des « assassins de la mémoire », comme les appelait Pierre Vidal-Naquet.

Ces négationnistes sont tous étroitement liés à des mouvances d'extrême droite en France, en Europe, en Iran et ailleurs.

Le fait de nier l'existence des chambres à gaz et l'assassinat de millions de personnes dans les camps de la mort, c'est en fait ôter au nazisme son aspect le plus inhumain et c'est, du coup, le rendre plus respectable, moins dangereux ! On relativise, on minimise, on banalise... Ces jeunes ne connaissent pas l'histoire. Ils ne savent que ce que les réseaux sociaux en vogue veulent bien leur faire croire et il y a danger.

J'ai vu revenir ouvertement chez les jeunes de l'antisémitisme, du racisme. Depuis les attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Casher, c'est comme si la

parole des « anti » (Juifs, Arabes, Blancs, migrants), de ne pas pouvoir dire à haute voix toutes les frustrations accumulées, s'était libérée et avait explosé.

Oui, la mémoire est fragile si nous ne la ravivons pas. C'est pourquoi j'ai voulu mettre en place un partenariat avec le site-mémorial du camp des Milles depuis deux ans. L'un des enjeux de l'équipe est d'« ériger un rempart contre l'oubli ». Parce qu'en s'appuyant sur l'histoire du lieu, l'objectif est de « renforcer la vigilance et la responsabilité de chacun face à tous les extrémismes et fanatismes ». À partir d'ateliers pédagogiques et d'expériences psychosociales décortiquées, telles que : Milgram et la soumission aveugle à l'autorité, Zimbardo et le conditionnement à la violence, Asch et le conformisme de groupe, l'effet Lucifer et comment des gens ordinaires deviennent des bourreaux.

Il s'agit de prendre conscience que le mal peut naître du quotidien et de soi-même et que nous pouvons tous, dans certaines circonstances, être amenés à accepter l'inacceptable et à nous rendre complices par notre passivité. Il s'agit d'aider les jeunes et les personnes à devenir des citoyens éclairés et responsables en faisant preuve d'esprit critique, et de réveiller la vigilance sur les facteurs du quotidien, des médias, d'infantilisation et de passivité.

Qu'est-ce que cela m'a appris ? Sans aucun doute qu'il n'y a pas de fatalité ! Que « chacun peut réagir, chacun peut résister, chacun à sa manière », mais que c'est un combat de tous les jours et de tous. ■

Campagne : « Communiquer pour agir »

Pour assurer les missions qu'elle s'est assignées – défendre, pérenniser et transmettre la mémoire de la déportation –, l'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD) doit impérativement rayonner et faire mieux connaître ses activités auprès du public.

Si la revue *Mémoire et Vigilance* est aujourd'hui le vecteur principal de l'information de l'association auprès de ses membres, il est devenu indispensable qu'elle soit aussi présente et active sur les « réseaux sociaux » et sur Internet. À cet effet, l'AFMD a mis en place un programme de travail pour se doter des moyens de cette ambition. La refonte du site Internet de l'AFMD est en cours et le conseil d'administration a validé la création d'une page Facebook qui pourra aussi accueillir l'expression et les informations issues des DT.

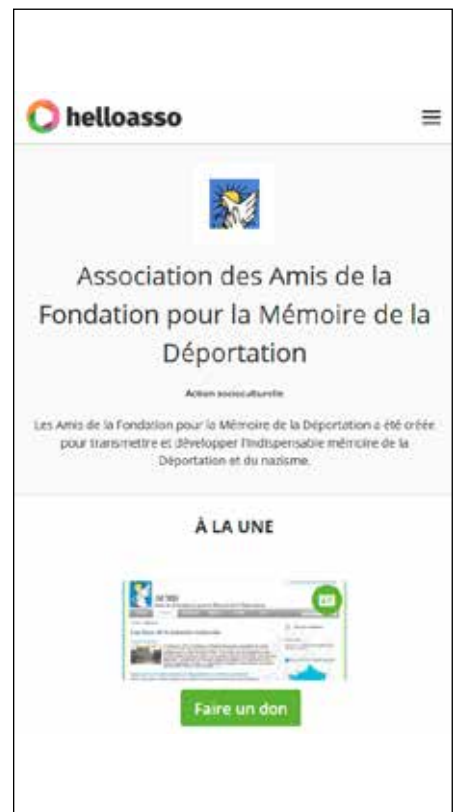
Cette ambitieuse politique de communication demande d'y consacrer des moyens à la mesure de l'ambition affirmée. C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui un appel à une souscription exceptionnelle : « Communiquer pour agir ».

Ainsi, nous vous invitons à contribuer à cette souscription soit par chèque à l'ordre de l'AFMD (en précisant « Communiquer pour agir »), soit en ligne en faisant un don directement en ligne par la plate-forme Helloasso.



<https://www.helloasso.com/associations/association-des-amis-de-la-fondation-pour-la-memoire-de-la-deportation/formulaires/1>

Nous comptons sur vous ! ■



Bulletin d'adhésion 2018

AFMD – 31 bd Saint-Germain – 75005 Paris • Tél. : 01 43 25 84 98
Courriel : afmdnational@yahoo.fr • Site Internet : www.afmd.asso.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Cotisation 18-25 ans/étudiant/demandeur d'emploi ____ 12 €
 membre ____ 25 €
 soutien ____ 39 €
 bienfaiteur ____ 55 €

Abonnement au bulletin *Mémoire & Vigilance* ____ 16 €

Don au national : €

Don à la délégation territoriale : €

➤ Pour l'année 2018, je verse, par chèque* à l'ordre de l'AFMD

la somme de : €

* Nous vous remercions de ne pasagrafer votre chèque.

Signature :

MÉMOIRE & VIGILANCE

JOURNAL TRIMESTRIEL DE L'AFMD
(association loi de 1901)

31 boulevard Saint-Germain
75005 Paris

Tél. : 01 43 25 84 98

Fax : 01 43 29 58 92

E-mail : afmd@afmd.asso.fr

Site Internet : www.afmd.asso.fr

RÉDACTEUR EN CHEF

Lamaï Becher

RÉDACTION

Claude Épaul, Jacqueline Houlgatte,
Robert Vanoveimer, Thierry Berkover,
Marvonne Braunschweig,
Delphine Mano, Daniel Davisse,
Catherine Breton

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Françoise Bulfay

N° de commission paritaire : 0518G78 817

N° ISSN : 1288-1260

Prix du numéro : 4 euros

Abonnement : 16 euros

IMPRESSION ET ROUTAGE

Presse-Pluriel

19 rue Frédéric Lemaître

75020 Paris